

DOSSIER DE PRESSE

11 MARS 2021

Un peu d'histoire

Dans l'île de La Réunion, la situation géographique de la ville du Port est exceptionnelle : parmi toutes les communes du littoral, elle est la seule à ne pas s'étendre vers les mi-pentes, et moins encore vers les hauts. Elle se situe toute entière sur une plaine littorale, la Plaine des Galets. Cette singularité, qui n'est pas la seule, est le fruit de l'histoire portuaire de l'île.

A la fin du 19^{ème} siècle, La Réunion, dont la population avoisinait les 150 000 habitants, ne pouvait plus se passer d'une infrastructure portuaire. Plusieurs projets furent proposés à Saint-Gilles, Sainte-Rose, Saint-Paul, Saint-Denis, mais aucun ne fut retenu. Ce fut le Capitaine Pallu de la Barrière qui proposa un endroit nouveau : la Pointe des Galets sur l'embouchure de la rivière éponyme, appartenant à Saint-Paul.

La construction du port et du chemin de fer

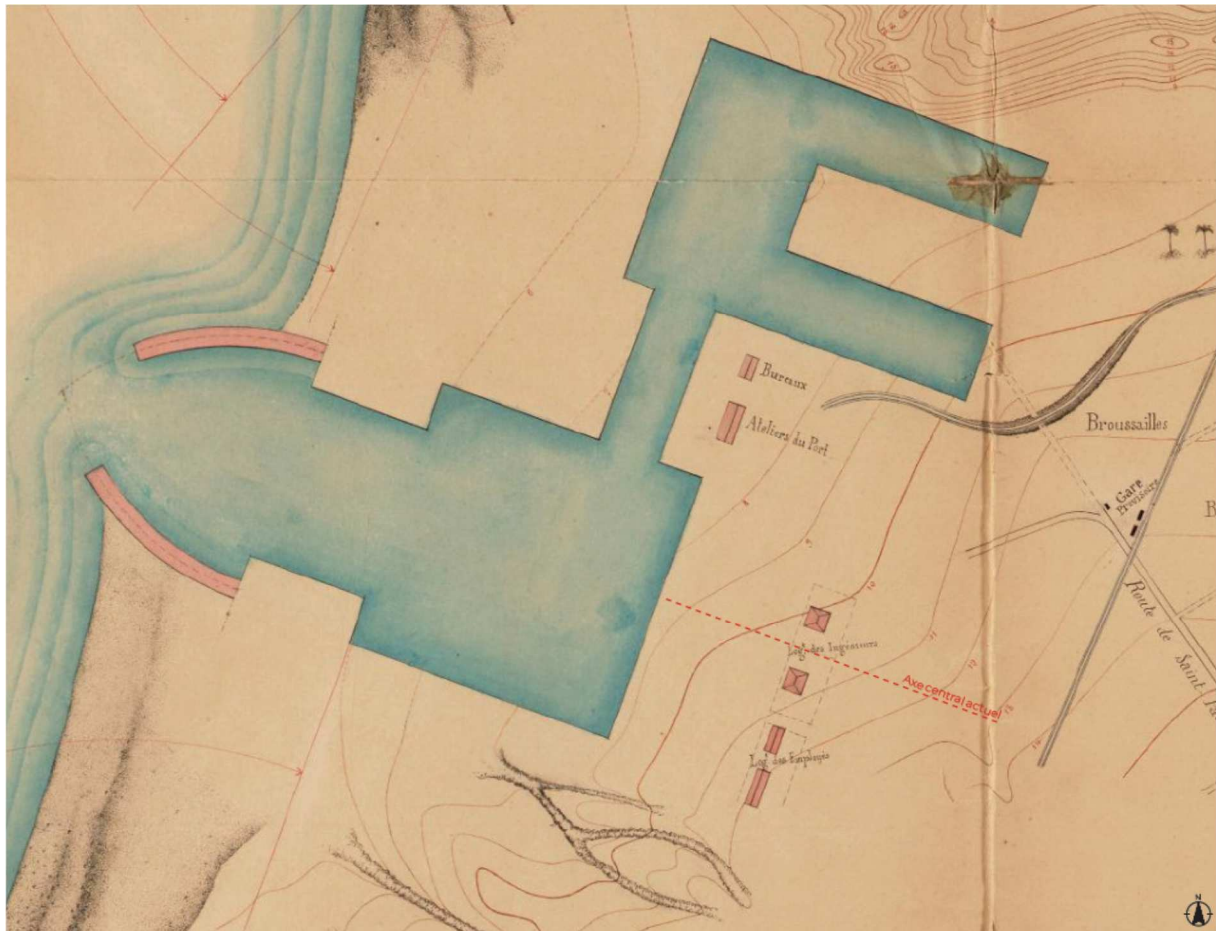
En 1878, une compagnie, le C.P.R., est créée pour exécuter les travaux du port et du chemin de fer qui devait relier Saint-Pierre à Saint-Benoît. Sous la direction de Lavalley, ingénieur en chef du canal de Suez, un vaste chantier démarre en 1879 sur la plaine désertique de la Pointe des Galets. Les ouvriers, surnommés les « pionniers du désert », s'installent autour du chantier.

Le chemin de fer est achevé en 1882, période qui coïncide avec l'achèvement des jetées du port. Cependant, à partir de 1883, le C.P.R. connaît de graves difficultés liées à la découverte d'un banc de roches constituant un mur d'une trentaine de mètres d'épaisseur enchâssé dans un terrain très dur et traversant l'avant-port de part en part.

Pour faire face à cet imprévu et au surcoût financier des travaux qu'elle engendre, la Compagnie présente au ministère de la Marine et des colonies un projet de convention qui permettrait d'injecter de nouveaux fonds dans le projet. Après des discussions longues et difficiles, un nouveau cadre financier est proposé à la Compagnie. Le port de la Pointe des Galets est finalement livré quatre ans après celui de Saint-Pierre. Le 14 février 1886, un navire de guerre et quatre grands navires parviennent enfin à entrer dans le bassin intérieur.

La Compagnie entame alors l'exploitation du port et du chemin de fer et les recettes qui s'élèvent à 1 million de francs en 1887 équilibrent les dépenses d'exploitation.

Elles ne permettent cependant pas à la Compagnie de payer à l'État la part des recettes brutes qui lui revenait d'après la convention. Ruinée, elle informe alors le Ministère qu'il lui sera impossible de continuer l'exploitation au-delà du 1^{er} janvier 1888. Ainsi, par un arrêté ministériel du 2 décembre 1887, il est mis un terme à Compagnie du Chemin de Fer et du Port de La Réunion qui devient alors propriété de l'État jusqu'en 1950.



Plan de la pointe des Galets, fait sous la direction du capitaine d'artillerie chargé des travaux, levé en août 1832 par le capitaine Guye, dessiné par le garde stagiaire Brahy, daté du 31 octobre 1882 (Archives nationales de l'outre-mer)

Un essor démographique pour la ville du Port

La construction puis l'exploitation du port et du chemin de fer a nécessité de très nombreux ouvriers. Rapidement, les alentours du port et de la gare portuaire connaissent un essor démographique important.

Les ouvriers s'installent, d'abord dans des baraquements sommaires et des paillotes, puis dans des bâtiments en dur. En 1895, on compte 2 000 habitants dans la commune, mais cette dernière doit faire face à d'importants défis que sont l'aridité du terrain et la précarité des habitations. En 1954, 80% des logements restent sans eau courante, et en 1970, c'est le cas pour encore 56% des logements.

Ce lieu, autrefois partagé entre les communes de Saint- Paul et de La Possession, devient en 1895 la plus petite commune de l'île de La Réunion, mais également la seule commune portuaire possédant un port en eau profonde.

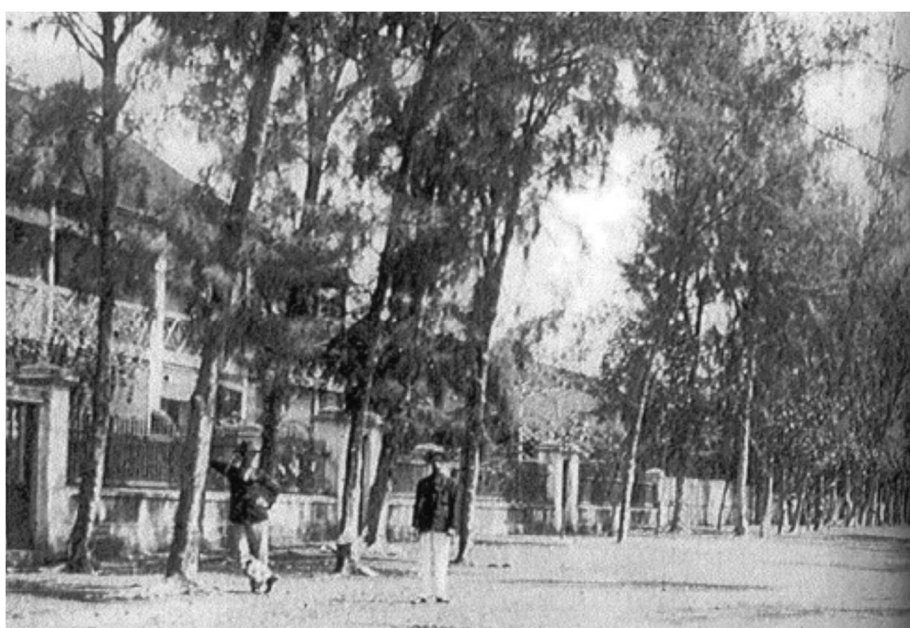
La création de logements destinés aux ingénieurs et employés de la compagnie

À proximité immédiate des installations portuaires, deux logements de fonction des ingénieurs du C.P.R. sont édifiés en 1879. A leurs côtés, deux édifices dédiés au logement des employés sont construits entre 1879 et 1882. L'ensemble de ces logements sont situés en front de mer, face à l'entrée du port.

En ce qui concerne les villas des ingénieurs, le style architectural retenu est celui déjà utilisé à Suez en plus modeste : un noyau en maçonnerie avec des percements symétriques entouré de larges coursives. A la Réunion, le tout est surmonté d'une toiture en bardeaux de bois.



Foy (Richard) Coll, Photographie de la pointe des Galets, vue sur le port, période 1911-1918
(Iconothèque historique de l'océan Indien)



« Les villas donnant sur l'allée plantée côté bassin du port », fin du XIXème siècle
(Archives départementales de La Réunion)

Le projet de restauration des maisons des ingénieurs



Les Maisons des ingénieurs représentent un intérêt historique important pour avoir été les habitations des ingénieurs ayant construit, entre 1879 et 1886, le port de la pointe des galets, dénommé désormais « Port Ouest ». Ces biens forment une unité foncière localisée rue Amiral Bosse au Port Ouest, soit à proximité immédiate du siège social actuel du GPMDLR.

Inscrites au titre des monuments historiques, ces maisons sont inoccupées depuis plusieurs années et font l'objet d'occupations irrégulières générant de fortes dégradations. En effet, inutilisées depuis plusieurs années, occupées de manière irrégulière et laissées sans entretien, les maisons des ingénieurs et leurs jardins se dégradent, au point de représenter une potentielle dangerosité (branches et arbres morts tombant sous l'action du vent, broussailles pouvant être le lieu de dépôts d'ordures, dégradations du bâti ...).

De ce fait, leur réhabilitation devra respecter un cahier des charges contraignant pour les restituer à leur état initial. Ceci imposera de lourds travaux de rénovation.

Cependant, ces emprises représentent un triple intérêt pour le GPMDLR : la possibilité de restaurer le plus ancien patrimoine portuaire de la commune, l'opportunité d'y implanter son nouveau siège social pour regrouper son personnel actuellement dispersés et l'occasion d'y créer un Port Center, véritable trait d'union entre la ville et le port.

Ces terrains sont porteurs d'une forte histoire portuaire. La réalisation du siège social sur ce site contribuera à poursuivre cette histoire et maintiendra l'établissement au cœur du port historique. A côté de cette fonction, l'ambition du GPMDLR est de créer en ce lieu une zone attractive accompagnant les projets communaux dont celui des Portes de l'Océan. Les amodiations des maisons viseront donc des activités accueillant du public tout en valorisant la dimension culturelle, paysagère et mémorielle du site.

Dans cet esprit, le GPMDLR envisage d'y concrétiser la création d'un Port Center. Il permettra de valoriser l'histoire du port et de son développement en visant les riverains, les scolaires sans oublier les visiteurs et parmi eux les croisiéristes. Le Port Center sera donc un lieu d'éducation, d'interprétation et de rencontres permettant à tous, en recourant à plusieurs types de media, des plus traditionnels aux plus récents, de découvrir les multiples facettes du milieu industrialo-portuaire.

Enfin, le GPMDLR souhaite également restaurer les « jardins » des maisons dans une démarche innovante adaptée au climat portois :

- une gestion autonome sans intervention lourde ni intrant, adaptée au climat très sec du Port,
- une démarche d'observation et d'apprentissage des connaissances du vivant à l'écoute de la nature,
- la formation du personnel du GPMDLR à la gestion écologique des espaces verts.

Ces jardins ont donc vocation à devenir un vaste espace public donnant sur le port et la mer, abritant également une stèle en hommage aux marins disparus en mer.

Les étapes du projet de restauration des jardins

Phase de restauration

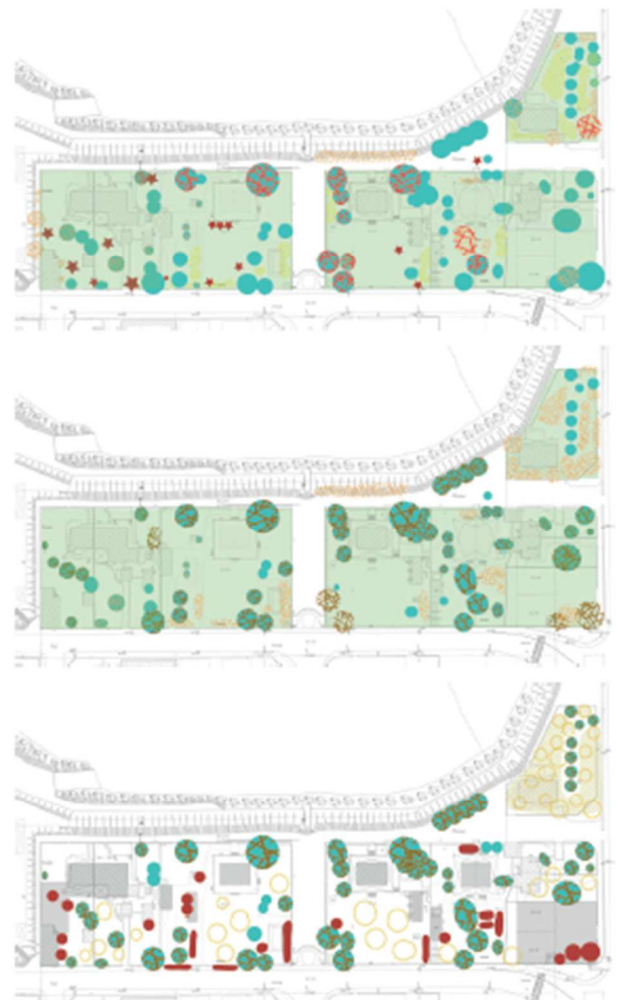
Période 1 (Année N+1) : Activation de la vitalité du patrimoine végétal

Période 2 (Année N+2 et plus) : développement et accompagnement de la fertilité du jardin

Phase d'évolution

PÉRIODE N+1 ou 2 Conception des espaces extérieurs

PÉRIODE N+4 et plus : Aménagement des espaces extérieurs



Au global, ce projet d'aménagement sera l'occasion de valoriser la relation ville – port selon l'orientation défini dans le Projet Stratégique 2019-2023 du GPMDLR. Ce nouvel espace, réaménagé, valorisé et ouvert au public, offrira un point de vue unique sur le port et l'océan, s'inscrivant parfaitement dans le projet de la ville « Les Portes de l'Océan ».

Avancement du projet

Le GPMDLR a acquis les maisons des ingénieurs auprès de l'Etat début septembre 2020.

Pour leur restauration, le GPMDLR a confié en décembre 2020 une mission à un architecte spécialisé en patrimoine historique, M. Stéphane BARBOTIN, Société L'Atelier Architectes (Saint-Denis). Cette mission comprend également l'établissement du permis d'aménager de l'ensemble du site comprenant les maisons des ingénieurs mais aussi le Port Center, le nouveau siège du GPMDLR et les espaces verts ouverts au public. Le dépôt du permis d'aménager est prévu au mois de mai prochain.

La construction du nouveau Siège social était envisagé à l'emplacement de la maison située la plus au sud, côté base nautique, qui présente un aspect architectural de longère très différent des maisons des ingénieurs. Sa démolition était donc envisagée.

La commission du Patrimoine du 10 décembre 2020, sollicitée par le GPMDLR pour la démolition de cette maison, a demandé au Port d'étudier la possibilité de la conserver partiellement, à minima certains des murs d'origine, pour les intégrer au futur bâtiment.

Une étude de faisabilité architecturale est en cours afin de vérifier si la surface du terrain disponible avec la conservation de cette construction permet encore d'accueillir le programme fonctionnel du nouveau siège.

Contact Presse :

Géraldine PALAMA - Communication & Relations publiques

Tél : 02 62 42 91 43 - 06 93 88 98 46 - Email : geraldine.palama@reunion.port.fr

www.reunion.port.fr